

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 027-200066405-20240930-CC_ST_121_2024-DE

S²LO

Communauté de Communes
Roumois Seine

en Normandie

Assainissement non collectif des eaux usées

Rapport annuel
sur le **P**rix
et la **Q**ualité
du **S**ervice public

Exercice 2023

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
.....
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
.....
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	4
.....
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	5
.....
1.4. INDICE DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	6
.....
1.5 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3)	6
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
.....
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
.....
2.2. RECETTES	7
.....
2.3. NOMBRE DE CONTROLES REALISES EN 2023	7
.....

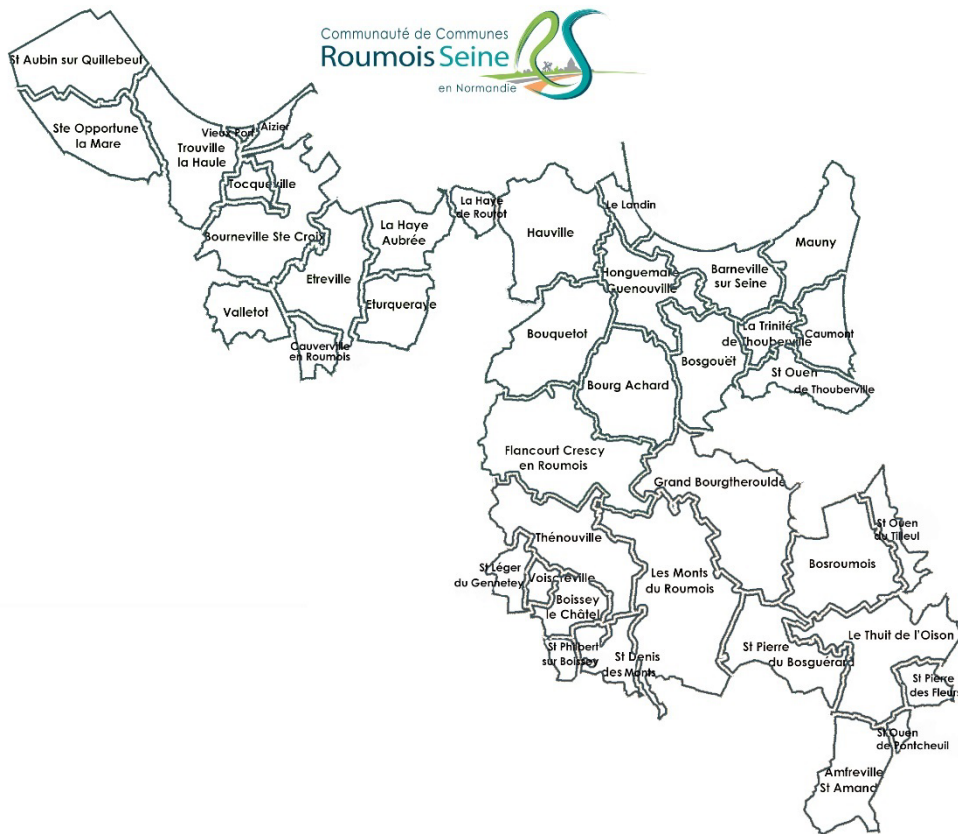
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

En 2023, sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine, le Service Public d'Assainissement non collectif a été exercé à l'échelle intercommunale.

Ce territoire regroupe les communes suivantes :

Aizier, Amfreville-Saint-Amand, Barneville-sur-Seine, Boissey-le-Châtel, Bosgouet, Bosroumois, Bouquelon, Bouquetot, Bourg-Achard, Bourneville-Sainte-Croix, Caumont, Cauverville-en-Roumois, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Grand Bourgtheroulde, Hauville, Honguemare-Guenouville, La Haye-Aubrée, La Haye-de-Routot, La Trinité-de-Thouberville, Le Landin, Le Thuit de l'Oison, Les Monts du Roumois, Mauny, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Léger-du-Gennetey, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Saint-Philbert-sur-Boissey, Saint-Pierre-des-Fleurs, Saint-Pierre-du-Bosguérard, Sainte-Opportune-la-Mare, Thénouville, Tocqueville, Trouville-la-Haule, Valletot, Vieux-Port, Voiscreville, Voiscreville, Éturqueraye.



Le territoire de la Communauté de communes Roumois Seine en 2023

Le service exerce les compétences suivantes :

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des installations existantes le SPANC réalise des contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations) - Contrôles des installations neuves ou à réhabiliter (Le SPANC réalise le contrôle de la conception puis de l'exécution des installations) 	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des installations d'assainissement non collectif - Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif

Autres informations :

- Pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux.
- Pour la majorité du territoire, il existe un zonage d'assainissement.
- Un règlement de service à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Roumois Seine a été adopté le 18 décembre 2018 par délibération du Conseil remplaçant les règlements des SPANC historiques des anciennes Communauté de communes.

1.2. Mode de gestion du service

En 2023, une partie des contrôles des installations a été réalisé en régie, en particulier les contrôles de conception, d'exécution et les contrôles en cas de vente.

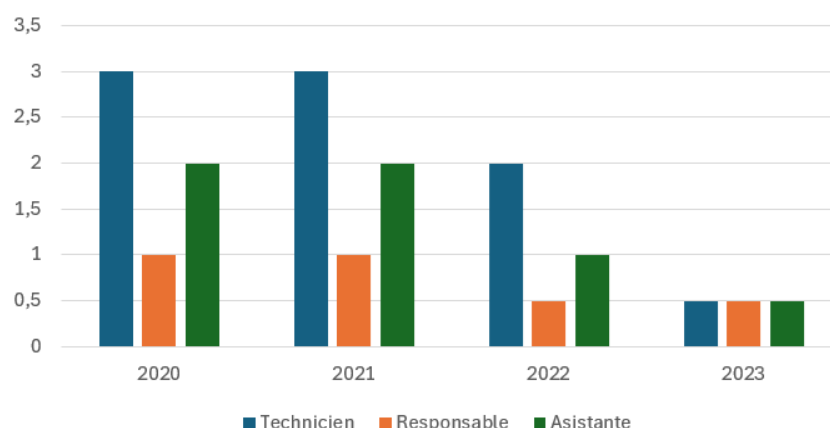
En complément des contrôles réalisés en régie, le SPANC a fait réaliser par un prestataire des contrôles périodiques.

Moyens humains :

Fin 2023, pour ces prestations en régie et la gestion de ce service, les moyens humains du service étaient les suivants :

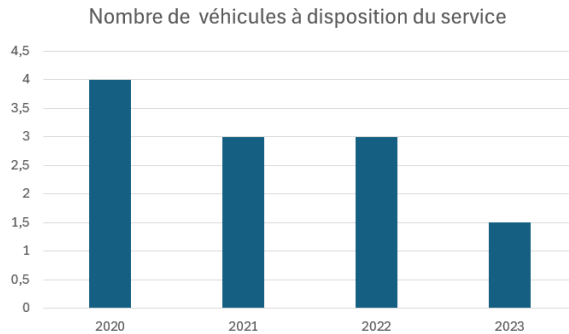
- 1 technicien pendant 5 mois
- 1 responsable de service assainissement collectif et non collectif
- 1 assistante travaillant également pour la compétence assainissement collectif

Evolution des moyens humains du SPANC



Véhicules à disposition du service :

- Le SPANC est équipé de véhicules légers utilitaires type Kangoo



Autres moyens matériels :

- Logiciel métier
- Appareils de mesure de niveau de boue
- Une caméra réseau
- Infiltromètre
- Niveau à eau électronique
- Niveau optique
- Appareil à fumée

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – dont l’habitation n’est pas desservie par un réseau d’assainissement collectif.

Le service public d’assainissement non collectif concerne près de 20000 habitants (environ 7950 installations), pour un nombre total d’habitants résidents sur le territoire du service approchant 41500.

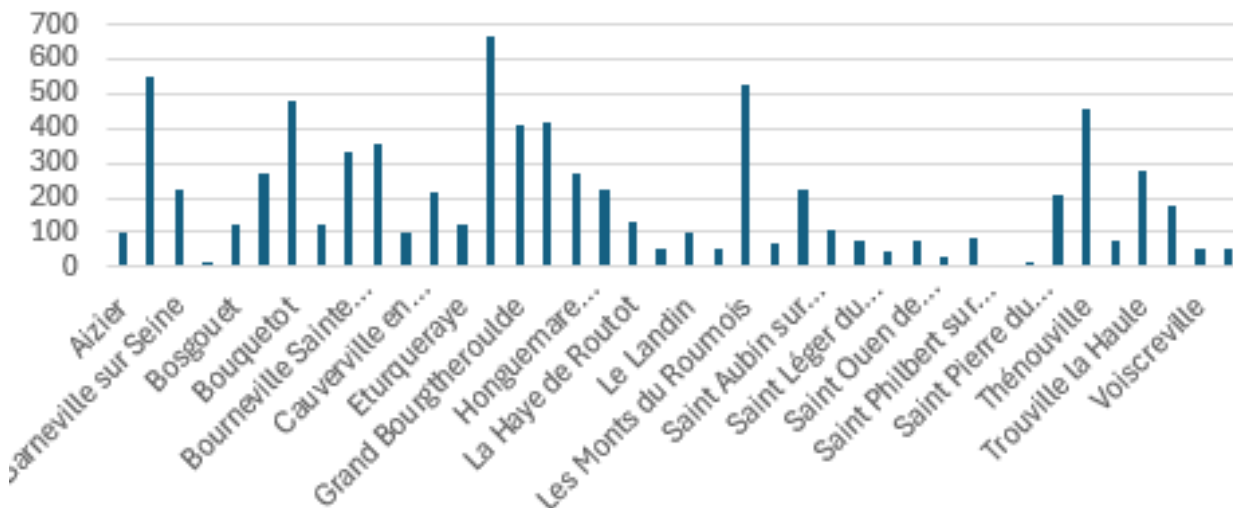
Le taux de couverture de l’assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 48 %.

Celui-ci peut être considéré comme stable.

Répartition par commune du nombre d'installations d'assainissement non collectif

Commune		Commune	
Aizier	96	Le Thuit de l'Oison	50
Amfreville Saint Amand	552	Les Monts du Roumois	529
Barneville sur Seine	221	Mauny	72
Boissey le Chatel	16	Saint Aubin sur Quillebeuf	223
Bosgouet	122	Saint Denis des Monts	104
Bosroumois	270	Saint Léger du Gennetey	78
Bouquetot	479	Saint Ouen de Poncheuil	42
Bourg Achard	125	Saint Ouen de Thouberville	74
Bourneville Sainte Croix	332	Saint Ouen du Tilleul	31
Caumont	355	Saint Philbert sur Boissey	82
Cauverville en Roumois	98	Saint Pierre des Fleurs	9
Etreville	213	Saint Pierre du Bosguérard	14
Eturqueraye	126	Sainte Opportune la Mare	210
Flancourt Crescy en Roumois	665	Thénouville	455
Grand Bourgtheroulde	413	Tocqueville	74
Hauville	418	Trouville la Haule	280
Honguemare Guénouville	273	Valletot	174
La Haye Aubrée	222	Voiscreville	54
La Haye de Routot	130	Vieux Port	57
La Trinité de Thouberville	56		
Le Landin	102	Total	7950

Nombre d'installations d'assainissement non collectif par communes



1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2022	Exercice 2023
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération (pour la majorité des communes)	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des Installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

1.5. Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement sur le territoire de la Communauté de communes Roumois seine peut être estimé à 33%.

Ce pourcentage est évolutif en fonction des nouveaux contrôles effectués chaque année par le SPANC.

Des nombreuses installations non conformes peuvent devenir conformes après une simple mise en accessibilité des ouvrages.

L'obligation de travaux sous un an après les ventes est aussi amenée à faire évoluer le nombre d'installation conformes.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif est destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).

Par délibération en date du 28 septembre 2017, cette redevance a été uniformisée et annualisée à l'échelle du territoire communautaire.

Le montant de cette redevance est toujours de 28 €/an.

Pour rappel :

- elle est facturée aux propriétaires
- sa facturation ne se fait plus par l'intermédiaire des syndicats d'eau sur les factures d'eau.

Le montant d'un contrôle réalisé dans le cadre d'une vente est de 80 €

2.2. Recettes

Les recettes globales du service ont été les suivantes :

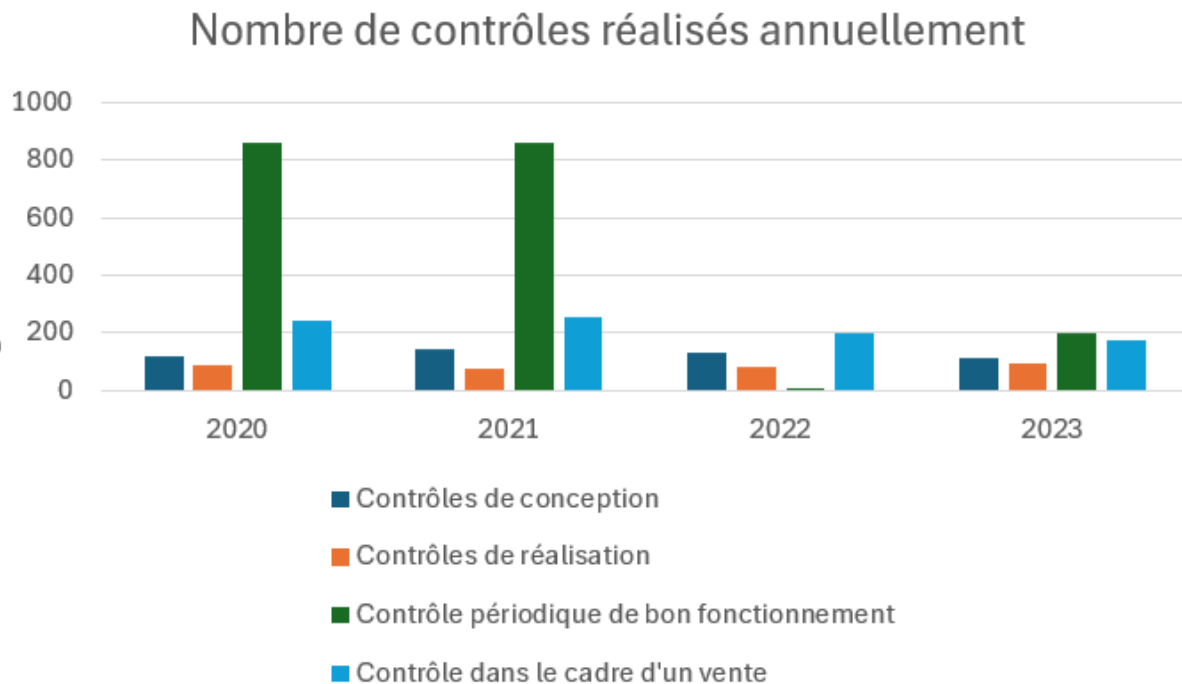
- Redevance annuelle : 222 232.00 €
- Facturation contrôles de vente (175 contrôles) : 14 000.00 €
- **TOTAL des recettes : 236 232,00 €**

2.3. Nombre de contrôles réalisés en 2023

En 2023, le SPANC a réalisé :

- 115 contrôles de conception
- 95 contrôles de réalisation
- 203 contrôles périodique de bon fonctionnement des installations
- 175 contrôles périodique de bon fonctionnement préalable à une vente

Le graphique ci-dessous rappelle l'historique du nombre de contrôles réalisés :



Demandes d'urbanisme :

En 2023, le service assainissement a été consulté dans le cadre de 563 demandes d'autorisation d'urbanisme (voir tableaux ci-dessous).

Types de demandes reçues

Type de demande	ANC	AC	Total
Certificat d'urbanisme (CU)	115	75	115
Déclaration Préalable (DP)	54	54	108
Permis de Construire (PC)	150	100	250
Permis d'Aménager (PA)	9	6	15
Total	328	235	563

Répartition par commune du nombre de dossier de demande d'urbanisme
pour lesquels le service assainissement a été consulté

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 027-200066405-20240930-CC_ST_121_2024-DE



Commune		Commune	
Aizier	6	Le Thuit de l'Oison	35
Amfreville Saint Amand	10	Les Monts du Roumois	23
Barneville sur Seine	7	Mauny	0
Boissey le Chatel	16	Saint Aubin sur Quillebeuf	0
Bosgouet	18	Saint Denis des Monts	6
Bosroumois	30	Saint Léger du Gennetey	7
Bouquetot	8	Saint Ouen de Poncheuil	0
Bourg Achard	65	Saint Ouen de Thouberville	28
Bourneville Sainte Croix	11	Saint Ouen du Tilleul	18
Caumont	12	Saint Philbert sur Boissey	2
Cauverville en Roumois	10	Saint Pierre des Fleurs	10
Etreville	9	Saint Pierre du Bosguérard	2
Eturqueraye	1	Sainte Opportune la Mare	1
Flancourt Crescy en Roumois	47	Thénouville	45
Grand Bourgtheroulde	37	Tocqueville	5
Hauville	25	Trouville la Haule	20
Honguemare Guénouville	27	Valletot	6
La Haye Aubrée	9	Voiscreville	1
La Haye de Routot	2	Vieux Port	0
La Trinité de Thouberville	4		
Le Landin	0	Total	563